

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

MARDI 24 AVRIL 2018

PROFONDES MUTATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Les réformes dans l'enseignement professionnel se succèdent et obligent les équipes pédagogiques à se remettre sans cesse en cause et s'adapter: Bac Pro 3ans, nouveaux statuts, mixité des publics, mixage des parcours, livret de compétences, CCF, refonte des programmes etc.... L'année scolaire 2017/ 2018 est marquée par la réforme de l'enseignement professionnel suite au rapport Calvez-Marcon, la réforme de la formation professionnelle et la mise en avant de l'apprentissage. Cependant, toutes ces réformes sont de véritables attaques contre la formation professionnelle sous statut scolaire. Il est donc indispensable, aujourd'hui plus que jamais, de maîtriser ces sujets, de connaître les outils juridiques pour se protéger, de réfléchir ensemble, de s'organiser collectivement pour améliorer nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Comment s'inscrire ? Se former ? Un droit !

En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale au chef d'établissement dans le secondaire. Selon le modèle au verso, au moins un mois avant la date du stage, **au plus tard, le 24 mars** En prévenant SUD Éducation Calvados de votre participation avant le 17 avril à sudeduc14@free.fr.

Mutations

Les élu-es SUD Education sont à votre disposition pour tout renseignement: nicolas.chaudet@wanadoo.fr apostaire@free.fr et un bulletin est téléchargeable sur notre site.

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée au minimum), sans aucun retrait de salaire (loi n 84-16 du 11 janvier 1984, loi n 82-997 du 23 novembre 1982, décret n 84-474 du 15 juin 1984). Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service et communiquées avec le motif à la commission administrative paritaire qui suit. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni information sur l'objet de ce stage.

NOM:

À, le

Prénom:

M. le Recteur
s/c chef d'établissement

Objet : DEMANDE DE STAGE DE FORMATION SYNDICALE

M. le Recteur,

Je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale, en application de la loi n 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 24 avril à Caen sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelles CEFI Solidaires 144 bld de la Villette 75019 PARIS, organisme reconnu par l'arrêté du 13 janvier 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, l'assurance de mon attachement au service public de l'Éducation Nationale.

Signature